



ECHAFAUDAGE  
ISOLATION THERMIQUE & PHONIQUE  
TRAITEMENT COUPE-FEU  
CLOISON SEPARATION DE BUREAU  
FAUX PLAFOND  
PLANCHER SALLE DE COMMANDE

**SIEGE SOCIAL**

5, rue Julian GRIMAU – La Grand Colle– 13110 PORT DE BOUC

Tél. 04 42 78 20 73 - Fax. 04 42 78 75 14

E-mail : [apmprovence@free.fr](mailto:apmprovence@free.fr)

Site internet : [apm-echafaudage.fr](http://apm-echafaudage.fr)

Centre de Travaux de Martigues

3, Allée Thomas Edison

Zone Ecopolis

13500 MARTIGUES

Tél & Fax 04 42 06 41 73

Centre de Travaux de Fos sur Mer  
Village Entreprises – Arcelor Mittal  
13270 FOS SUR MER  
Tél. & Fax 04 42 55 75 43

Centre de Travaux de La Mède  
88 Av. Mirabeau – La Mède  
13220 CHATEAUNEUF Les Martigues  
Tél. & Fax 04 42 43 04 96



# SOMMAIRE

## PRESENTATION DE LA SOCIETE

- STATUT JURIDIQUE
- CONTACTS TELEPHONIQUES
- ORGANIGRAMME
- ASSURANCE QUALITE SECURITE
- ASSURANCE DECENNALE & RESPONSABILITE CIVILE

## ACTIVITES

- ECHAFAUDAGE
- ISOLATION THERMIQUE RESEAUX CHAUD ET FROID
- FAUX PLAFONDS/CLOISONS/PLANCHERS
- COUPE-FEU

## REFERENCES

- DOMAINES D'ACTIVITE
- PRINCIPAUX CLIENTS

## CERTIFICATION MASE

## PRESENTATION DE LA SOCIETE

S.A.R.L. APM PROVENCE au Capital de 10 000 euros

Création en 2001, 110 personnes en CDI, 55 personnes en appoint, soit environ 165 personnes,

14 millions d'euros de Chiffre d'affaires.

### SIEGE SOCIAL

5, rue Julian GRIMAU – La grand colle  
13110 PORT DE BOUC  
Téléphone : 04 42 78 20 73  
Télécopie : 04 42 78 75 14  
E-mail : [apmprovence@free.fr](mailto:apmprovence@free.fr)

### Centre de MARTIGUES

3, Allée Thomas Edison  
13500 MARTIGUES  
Tél & Fax 04 42 06 41 73  
E-mail : [apm13500@yahoo.fr](mailto:apm13500@yahoo.fr)

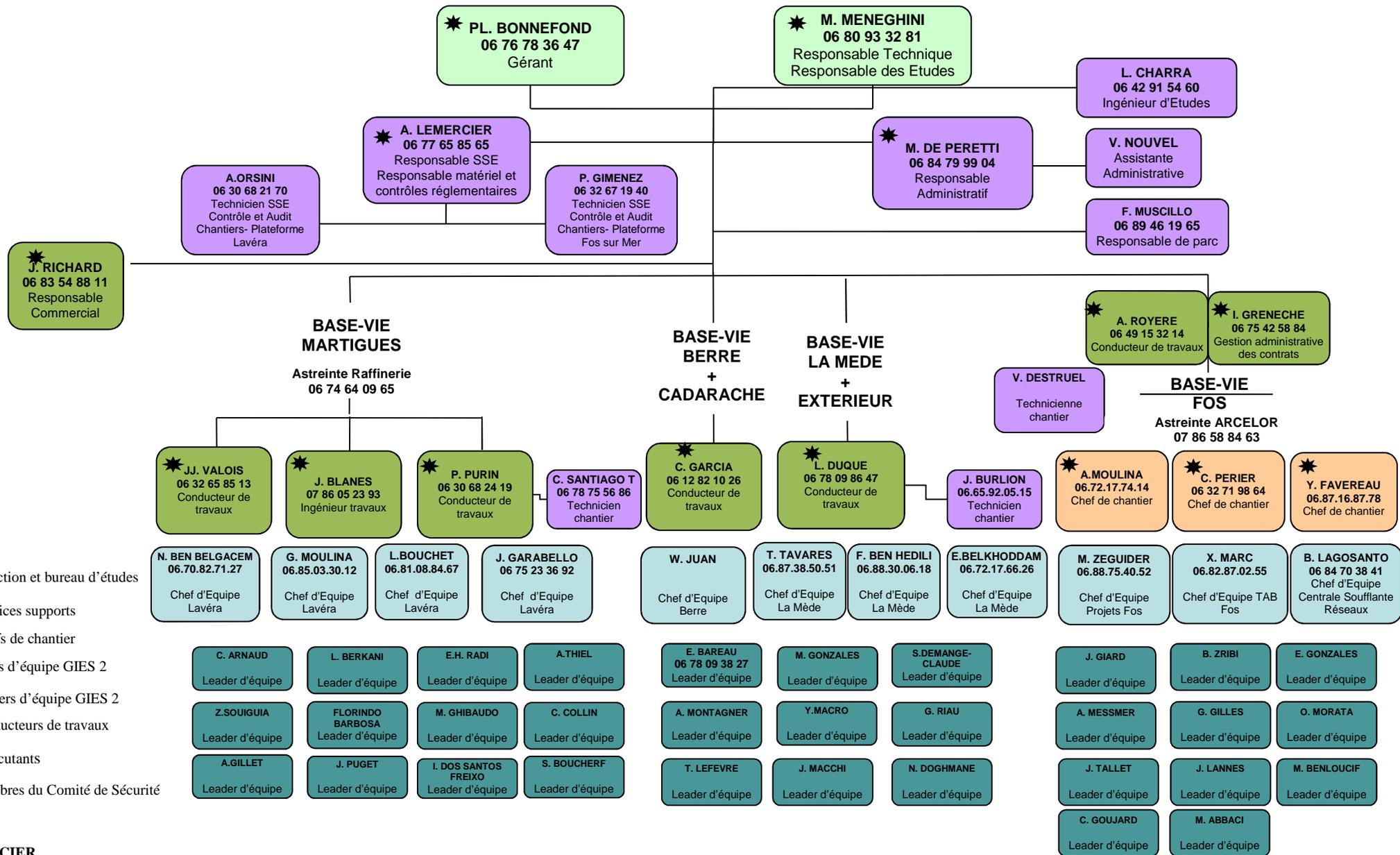
### Centre de LA MEDE

88 Av. Mirabeau – La Mède  
13220 CHATEAUNEUF Les Martigues  
Tél. & Fax 04 42 43 04 96  
E-mail : [apmlamede@yahoo.fr](mailto:apmlamede@yahoo.fr)

### Centre de FOS SUR MER

Village Entreprises Arcelor Mittal  
13270 FOS SUR MER  
Tél. & Fax 04 42 55 75 43  
E-mail : [apmfos@yahoo.fr](mailto:apmfos@yahoo.fr)

RC Aix en Provence  
SIRET 439 919 051 00052 Code NAF 4329 A  
TVA intracommunautaire FR94 439 919 051



Direction et bureau d'études

Services supports

Chefs de chantier

Chefs d'équipe GIES 2

Leaders d'équipe GIES 2

Conducteurs de travaux

Exécutants

★ Membres du Comité de Sécurité

CHSCT :  
A.LEMERCIER  
PL.BONNEFOND  
M.MENEGHINI  
M.DE PERETTI

INTERVENANTS

## ASSURANCE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT

La Société a engagé une démarche de suivi et de contrôle permanent au niveau de la Sécurité, de la Qualité et de l'Environnement.

Cette démarche nous amène à mettre en place au sein de l'entreprise :

- ❖ Une structure documentaire
- ❖ Un Manuel Sécurité-Hygiène-Environnement
- ❖ Une démarche QUALIBAT pour les qualifications suivantes :

Echafaudages Fixes : QUALIFICATION 1413

Calorifuge : QUALIFICATION 7112

La fonction de Responsable Qualité-Sécurité-Hygiène-Environnement est assurée par Monsieur Arnaud LEMERCIER (GSM direct 06 77 65 85 65).

L'Entreprise est certifiée MASE depuis 2001.

Fort de quinze ans de présence chez les donneurs d'ordre du périmètre du pourtour de l'étang de Berre, APM Provence base sa réussite et son développement sur la démarche d'amélioration continue SSE et s'appuie sur le référentiel MASE / UIC.

Nous maintenons nos acquis et faisons évoluer notre système de management SSE afin de tendre vers les objectifs suivants :

- ZERO accident (personnel organique, personnel d'appoint et sous-traitants)
- ZERO atteinte à la santé de ses personnels
- ZERO atteinte à l'environnement

En 2017 : Union, Discipline et Travail pour :

Découvrir, partager et vivre ensemble dans le respect des autres

Respecter l'outil de travail qui m'entoure

Organiser et contrôler le travail individuel et collectif

## ASSURANCES

Assurance selon attestation ci-jointe.

## ECHAFAUDAGES



Montage, location et démontage d'échafaudage conforme au décret 924.2004 du 01 septembre 2004, et recommandation CRAM R408 pour les domaines d'activités suivants :

Bâtiment en façade et industrie en multidirectionnel.  
Utilisation du matériel de type LAYHER.

Certification QUALIBAT 1413 Technicité supérieure.

## ISOLATION THERMIQUE RESEAUX CHAUD & FROID

Isolation de réseau de climatisation,

Isolation de tuyauterie, appareils, cuves, capacité, réservoir à l'aide de :

- Laine minérale
- Polyuréthane
- Foamglass



Revêtement de protection métallique ou bitumeux :

- Hypalon,
- Tôle acier aluminée, Isoxale, inoxydable



**FAUX PLAFOND / CLOISONS / PLANCHERS TECHNIQUES**

- Réalisation de cloison sèche type PLACOSTYL (plaques de plâtre)
  - Réalisation de cloison de bureau ossature aluminium type CLIPPER
  - Doublage par l'intérieur des bâtiments avec ou sans isolation



- Isolation des ateliers en SHEDISOL
- Faux plafond en placoplâtre vissé sur armature métallique
- Faux plafond en maille 600x600 suspendu sur armature métallique
- Faux plafond acoustique
- Plancher technique pour salle de commande (bac acier 600x600) monté sur vérin réglable.

**COUPE-FEU**

Traitement des charpentes métalliques, traitement des trémies de passage de câble ou de tuyauterie, traitement des réseaux de ventilation, mise en place de cloisons et de faux plafonds coupe-feu pour travaux de sectorisation.

# REFERENCES

## DOMAINES D'ACTIVITE

### PETROCHIMIE :

- FLUXEL, Terminaux pétroliers Fos et Lavéra.
- Société Pipeline Sud Européen,
- LYONDELBASELL Berre et LYONDELL Chimie Fos
- INEOS CHEMICALS
- PETROINEOS Lavéra
- TOTAL France, site de LA MEDE,
- NAPHTACHIMIE, Site de Lavéra,
- KEM ONE, site de FOS SUR MER, LAVERA,
- MESSER, site de Lavéra,
- AIR LIQUIDE, site de L'Audience et du Tonkin,
- SOLAMAT MEREX, site de Rognac et Fos

### SIDERURGIE

- ARCELOR, usine de Fos sur Mer.
- ASCOMETAL, usine de Fos sur Mer.

### NUCLEAIRE :

- CEA, site de CADARACHE

### ST MICROELECTRONICS, site du ROUSSET

## NOS PRINCIPAUX CLIENTS

- SPSE : Contrat pluriannuel sur les dépôts pétroliers
- FLUXEL : Contrat pluriannuel sur les terminaux de Fos et de Lavéra,
- PETROINEOS : Contrat pluriannuel sur Lavéra,
- ARCELOR : Contrat pluriannuel sur Fos sur Mer,
- TOTAL France : Contrat pluriannuel sur la Raffinerie de Provence,
- ASCOMETAL : Contrat annuel sur Fos sur Mer,
- LYONDELLBASELL Berre et LYONDELL Chimie Fos,
- NAPHTACHIMIE,
- INEOS CHEMICALS,
- AIR LIQUIDE
- SOLAMAT MEREX
- SPIE, CEGELEC, CLEMESSEY, SNEF, SPIE
- ADF, BOCCARD, CAMOM, EMIS, ENDEL, FOURE LAGADEC, GAME TRAVAUX, ORTEC, PONTICELLI, SCMI, SODISUD
- GAGNERAUD, SPIE BATIGNOLLES
- FRANCHI, HTP, TECHNICAL INDUSTRIES



**SPHERE TERMINAL GAZIER**



**ECHAFAUDAGE DE COLONNE  
PLATELAGE  
ASCENSEUR MONTE-CHARGE**



**MONUMENT HISTORIQUE**



**ECHAFAUDAGE DE SILOS**



**SORTIE DE FOUR**



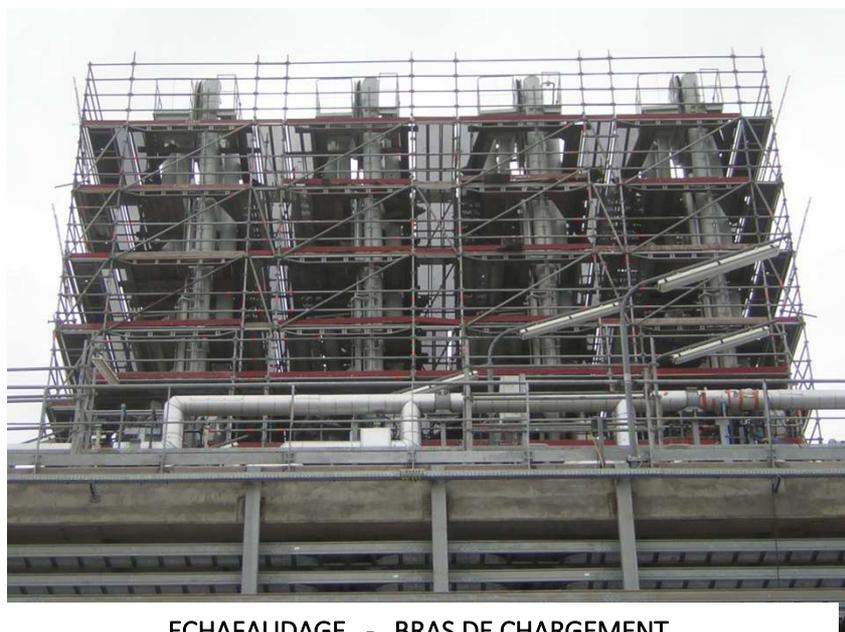
ECHAFAUDAGE SUSPENDU + 40 M - PORTIQUE PAM



ECHAFAUDAGE - CONFINEMENT THERMO-RETRACTABLE



ECHAFAUDAGE/CALORIFUGE - RESEAU LIGNE VAPEUR



ECHAFAUDAGE - BRAS DE CHARGEMENT



**Structure sur château d'eau : Modélisation en 3D**

**Exemple de conception et calcul par programme informatique**

**Plans et note de calcul**



## **POLITIQUE 2017**

### **Sécurité Santé Environnement**

Le 2 janvier 2017

**Fort du renouvellement de sa certification MASE pour trois nouvelles années, APM PROVENCE réaffirme sa volonté d'être et demeurer un acteur incontournable dans le domaine de l'échafaudage et du calorifugeage autour du Pourtour de l'Etang de Berre, et axe sa réussite et son développement sur la démarche d'amélioration continue SSE structurée par le référentiel MASE / UIC.**

Depuis 15 ans, nous faisons évoluer notre système de management SSE, confortons nos acquis et visons les objectifs suivants :

- ZERO accident (personnel organique, personnel d'appoint et sous-traitants)
- ZERO atteinte à la santé de ses personnels
- ZERO atteinte à l'environnement

**Pour assurer l'atteinte de nos objectifs, nous nous engageons à :**

- **Appliquer la réglementation en vigueur et assurer une veille réglementaire**
- **Accueillir et former le personnel au poste de travail et à la sécurité et à l'environnement**
- A priori, **Analyser et Evaluer les risques**, et mettre en place des moyens de prévention nécessaires pour les réduire et / ou les supprimer,
- A posteriori, **analyser les causes d'accident, d'incident et de maladie professionnelle** et déclencher des actions de prévention pour éviter leur occurrence.
- **Respecter et faire respecter les consignes de sécurité** de nos clients et celles internes à APM Provence,
- **Lutter contre toute forme d'addiction** (alcool, drogues, tabac), mais aussi faire des campagnes pour informer tout le personnel des conséquences sur la santé des personnes,
- **Détecter, analyser et éliminer les non conformités** sur les chantiers,
- **Maintenir l'ordre, la propreté et le rangement tout au long de nos chantiers, et promouvoir la maîtrise environnementale** de nos activités.
- Utiliser et maintenir le **matériel en bon état**, et en **assurer sa conformité réglementaire**,
- Informer et communiquer aux employés les modalités d'utilisation du **droit d'alerte et du droit de retrait**,
- **Maitriser et évaluer la sous-traitance**, et informer les entreprises utilisatrices de l'emploi de leurs services,
- **Limiter le recours au personnel d'appoint dans la limite de nos capacités d'encadrement.**
- **Une évaluation permanente de notre personnel de terrain et d'encadrement sur les aspects SSE.**
- **Améliorer de façon permanente et continue notre système de management SSE** et permettre à tout notre personnel de travailler dans les meilleures conditions de sécurité, de santé et environnementales.
- **L'évaluation de la réalisation des objectifs définis et de la pertinence de notre système.**

**Pour mener à bien notre politique SSE et travailler durablement dans des conditions optimales, nous confortons et déployons les moyens suivants :**

- Un ingénieur SSE responsable du pilotage et deux techniciens SSE pour l'accompagnement et la prévention de terrain
- Un personnel d'encadrement expérimenté dans nos métiers et aguerri aux risques industriels
- Des techniciens de chantier sur chaque site afin de seconder les responsables de contrat ou d'arrêt
- Tous les moyens financiers et matériels nécessaires pour l'ensemble de notre personnel permanent et temporaire.
- Des actions de formation, de sensibilisation et des audits chantier réalisés par l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise pour nous assurer du respect de l'ensemble des consignes et procédures tout au long de l'année.
- L'association de notre personnel aux démarches SSE par le biais des remontées d'anomalies, incidents, situations dangereuses et des sensibilisations et réunions.
- La participation aux réunions et groupes de travail métiers organisés par nos clients et le GIPHISE.

**En 2017 : Union, Discipline et Travail pour  
Découvrir, partager et vivre ensemble dans le respect des autres  
Respecter l'outil de travail qui m'entoure  
Organiser et contrôler le travail individuel et collectif**

**Marc MENEGHINI**  
Responsable Technique

**Arnaud LEMERCIER**  
Responsable SSE

**Pierre-Louis BONNEFOND**  
Gérant

E-mail : apmprovence@iree.fr

# Certificat Système Commun MASE/UIC



N° MM20160184

Le Comité de Pilotage MASE MEDITERRANEE certifie le système de management  
Sécurité Santé Environnement de la société.

## APM PROVENCE

Pour les activités suivantes :  
Echafaudage, calorifuge, faux plafonds, porte coupe-feu

Pour son siège/agence de  
658 , avenue du 8 Mai 1945 ZI des Cadesteaux  
13340 ROGNAC

*Certification valable à compter du 30/09/2016 jusqu'au 29/09/2019*

La Présidente

Marie-Véronique DEYDIER

Le Responsable de l'entreprise

La liste officielle des ET certifiées figure sur le site [www.mase-asso.fr](http://www.mase-asso.fr)





Pôle Gestion Responsabilité Civile et Monde Médical Le Mans

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignée, **MMA IARD SA**  
**14 boulevard Marie et Alexandre OYON**  
**72030 LE MANS Cedex 9**

attestons que : **SARL APM PROVENCE**  
**5, rue Julian Grimau – Zone Industrielle de la Grande Colle**  
**1310 PORT DE BOUC**

est assurée par contrat n°**140.815.696** contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE GENERALE qu'elle peut encourir du fait de ses activités.

Les activités assurées sont les suivantes :

- Travaux de montage et démontage d'échaffaudages.
- Travaux d'isolation thermique, frigorifique et phonique.
- Location d'échaffaudages. .

Les montants de garantie sont ceux figurant à l'annexe jointe à la présente.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2017 au 31/12/2017 sous réserve du paiement de la prime** et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Fait au Mans, le janvier 2017

MMA IARD SA  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège social :  
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX9

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126.  
MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882.  
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.  
Entreprises régies par le code des assurances.



## TABLEAU DES GARANTIES ET FRANCHISES

<b>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON*</b>		
Garanties	Montant des garanties en euros	Montant des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2)(3)	8 000 000 EUR	
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs à ceux-ci	8 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	3 500 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	750 EUR
• Vol par préposé	100 000 EUR	300 EUR
• Dommages subis par les biens confiés*	305 000 EUR	750 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	1 500 EUR
• Atteintes à l'environnement* accidentelles* (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	500 000 EUR	3 000 EUR

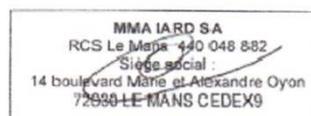
- (1) Si plusieurs franchises\* sont applicables pour un même sinistre\* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise\* : celle ayant le montant le plus élevé.  
 (2) Les dommages corporels\* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation.  
 (3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.  
 (4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement.

<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX</b>		
Garanties	Montant des garanties en euros	Montant des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :	2 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	1 500 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	3 000 EUR

- (1) Si plusieurs franchises\* sont applicables pour un même sinistre\* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise\* : celle ayant le montant le plus élevé.  
 (2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

<b>RECOURS ET DEFENSE PENALE</b>		
Garantie	Montant de la garantie en euros	Montant de la franchise* en euros
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

Fait au Mans, 04 janvier 2017



MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126.  
 MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882.  
 Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.  
 Entreprises régies par le code des assurances.



**GE Energy**

## **Challenge EHS GE Martigues**

Mai 2011

### **General Electric Site Martigues**

de l'équipe de la société **APM**

« Montage-démontage échafaudages TAC5 & 6 »

pour son implication et sa contribution dans le domaine

Environnement, Hygiène, Sécurité

Patrice Seriot, Site Manager GE



Focus on Safety

# Challenge HSE Entreprise TAR FCC 2010

Diplôme décerné à la Société :

**APM**

## Médaille d'OR

Pour ses Actions en Matière de  
Sécurité et son implication

au respect des :

**8 Règles d'OR dictées par INEOS**

**Philippe VILLEGIER**  
Chef de Projet

**Alfonso FERNANDEZ**  
Responsable des Travaux

**Robert AVARGUEZ**  
Responsable HSE



# INEOS

SEMAINE N° 44

Challenge HSE INEOS semaine 42 à 46 - Octobre & Novembre 2010